



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 6 juin 2024

Question de Mme Sevgi Koyuncu, déposée le 22 février 2024 « Aménagement et installation d'abris aux arrêts de bus »

Rappel

« L'aménagement et l'installation d'abris à l'arrêt de bus sont essentiels pour améliorer l'expérience des usagers, assurer leur sécurité et promouvoir l'utilisation des transports en commun.

En améliorant le confort et la commodité des arrêts de bus, les abris peuvent contribuer à encourager l'utilisation des transports en commun. Cela peut aider à réduire la congestion routière, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux véhicules individuels, ce qui est bénéfique pour l'environnement et la santé publique.

Les abris offrent également une certaine sécurité aux usagers en les protégeant des dangers potentiels tels que la circulation routière, les accidents et les comportements indésirables. De plus, la présence d'éclairage dans les abris peut contribuer à accroître la visibilité et la sécurité, surtout la nuit.

En fournissant des sièges et un espace abrité, les abris permettent aux usagers de se reposer et de se détendre pendant leur attente. Cela est particulièrement bénéfique pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les voyageurs avec de jeunes enfants ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Il n'y a que deux abris aux arrêts du bus sur la ligne numéro 6 à partir de l'arrêt Ours en direction de Praz Séchaud. Pourquoi ?

Le passage de la ligne 6 par l'avenue Victor-Ruffy date de la mise en service du m2 en 2008. À l'époque, cette ligne avait comme terminus la place de la Sallaz. Par conséquent, les arrêts localisés dans le sens montant de Victor-Ruffy étaient des arrêts de fin de ligne et le nombre de personnes qui montaient dans le bus était considéré comme trop faible pour justifier la construction d'abribus. Le statut de la ligne ayant évolué depuis, une réflexion sur l'équipement de ces arrêts est tout à fait pertinente.

Question 2 : Quelles stratégies la ville de Lausanne met-elle en œuvre pour encourager l'utilisation des transports publics ?

Le préavis « Mobilité Durable I » prévoit des mesures et des projets pour développer, entre autres, l'offre, les performances, le confort et l'attractivité des transports publics. Des montants sont ainsi prévus pour répondre à des demandes ponctuelles et besoins isolés d'amélioration des arrêts de bus.

Les arrêts de bus concernés par cette question écrite ont fait l'objet d'une analyse interne par les services de la Ville qui a confirmé la pertinence d'améliorer les équipements existants. Si pour la partie nord de la ligne 6 (de La Sallaz en direction de Praz-Séchaud) la création d'abribus est encore aujourd'hui considérée comme disproportionnée, il est d'ores et déjà prévu de procéder à la pose de bancs aux arrêts qui en sont actuellement dépourvus. Cette intervention qui permettra d'améliorer le confort des usagères et usagers est planifiée pour le printemps 2025.

Néanmoins, il convient de préciser que l'aménagement des abribus engendre une emprise sur le domaine public qui doit être mesurée, notamment afin de laisser un espace suffisant devant ou à l'arrière de l'abribus pour le passage des véhicules de la propreté urbaine. Cela n'est pas toujours le cas en ce qui concerne les arrêts situés sur l'avenue Victor-Ruffy. Des études devront être menées pour déterminer quelles éventuelles solutions d'aménagement pourraient être réalisées ces prochaines années.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sevgi Koyuncu.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 juin 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

